

La réalité criminelle en France
Xavier RAUFER
Janvier 2002

Je vous parlerai cet après-midi en criminologue, en personne étudiant les phénomènes criminels, essayant de se tenir au plus près de leur réalité, de leur racine et qui ensuite fait partager ses découvertes aux personnes concernées. Le criminologue n'a pas à expliquer aux policiers comment faire la police, aux magistrats comment rendre la justice, à l'officier de renseignement comment espionner, à l' élu comment faire son travail ; il attire leur attention sur des phénomènes criminels ou terroristes et avertit « regardez bien à ce qui se passe là, à mon avis, c'est préoccupant », ou à l'inverse pour dire « non on a étudié ce cas, ce n'est pas si grave que cela ».

Je voudrais d'emblée vous dire ceci. S'agissant des phénomènes criminels ne tombez pas dans le piège sémantique consistant à confondre délinquance et criminalité. Ce qui rend la vie insupportable aux gens, ce n'est pas que des gamins tirent une sonnette et s'en aillent en courant, c'est le fait que des crimes soient commis.

Que le gouvernement, en un dernier et pitoyable effort pour camoufler l'ampleur du désastre sécuritaire, ne parle que de délinquance ; que la préfecture de police publie « les résultats de la délinquance en l'an 2000 ou au 1er semestre 2001 » c'est de bonne guerre ; mais quand des hommes politique d'opposition, quand des journalistes d'information reprennent passivement le terme édulcorant de délinquance, ils tombent dans le piège que j'évoquais.

Deux individus armés, même d'un tournevis ou d'un cutter, agressent une dame et lui prennent son sac à main : c'est un « vol en réunion avec armes ». C'est, si la loi était rendue dans ce pays, un crime passible de trente ans de prison. Or généralement, les auteurs de tels crimes sortent du commissariat - à supposer qu'ils y soient entrés - une heure après. Ainsi, pour camoufler tout cela, on baptise délit ce qui se trouve être des crimes. Dans le cadre d'une dévaluation permanente, les délits eux-mêmes passent à l'état d'incivilité ; le tout s'exprimant dans les médias bienséants sur le mode de l'euphémisme. Récemment, à Amiens, des malfaiteurs tirent au fusil sur des policiers venus à l'entrée de leur cité. Le journal *Libération* a qualifié les clans criminalisés d'où provenaient ces malfaiteurs de « familles plutôt remuantes » ; voilà un euphémisme. On qualifie des criminels de « malheureuses victimes de l'exclusion et du racisme », ou de « gamins privés de repères ». Laissons ces truquages sémantiques, ces euphémismes à ceux qui en usent, mais nous, ne tombons pas dans le piège.

Sur le fond maintenant : la France aujourd'hui vit une grave explosion criminelle. Pour la première fois, dans son histoire, phénomène sans précédent, nous aurons en l'an 2001 plus de 4 millions de crimes et de délits constatés, tout compris. Naturellement, une bonne partie des crimes et délits réellement commis n'arrivent pas à la connaissance des instances de répression, ce chiffre de 4 millions est donc un strict minimum. La France connaît donc un très réel « pic de criminalité ». Mais, là encore, les mêmes essaient toujours d'édulcorer, de dire « finalement, les chiffres ont-ils un sens, sait-on vraiment bien ce que l'on mesure » ? Et c'est vrai : parfois on le sait et parfois, non. C'est pourquoi je ne vous donnerai que des chiffres indéniables. Car il y a des crimes dont on connaît la totalité, sans qu'il ne soit possible d'en dissimuler aucun. Par exemple, les vols à main armée, les "hold-up". Chaque fois - je n'apprends rien à personne, la France est un pays bureaucratique - qu'une banque se fait « braquer », ou qu'un malfaiteur attaque une épicerie, une tornade de paperasse s'abat sur

l'établissement ; et donc, par les assurances, par la police, par d'autres critères de croisement, on connaît 100 % des vols à main armée commis sur le sol français.

On peut à la limite assassiner sa femme, l'enterrer au fond du jardin et faire en sorte que ce ne soit pas su tout de suite - on ne peut en France « braquer » quelque établissement que ce soit, de la grande banque à l'épicerie de quartier, sans que cela ne se sache. Et bien, pour l'Ile-de-France, et pour les dix-huit derniers mois, du 1er janvier 2000 au 30 septembre 2001, les vols à main armée en Ile-de-France ont augmenté de 54 %. Imaginez que le nombre des chômeurs y ait augmenté de 54 %, que le nombre des malades du sida, de la grippe même, ait augmenté de 54 %, on parlerait d'explosion – à juste titre.

La France vit donc une explosion criminelle. Or en matière de criminalité, pas plus que dans les autres domaines de l'existence, la génération spontanée n'existe. Cette vague criminelle a une origine. Elle vient du fait que depuis 1977, depuis le rapport Peyrefitte sur la violence, la classe politique française dans sa quasi totalité est restée devant ce phénomène criminel d'une totale, d'une constante, d'une inébranlable inertie. Nous avons eu en réalité deux sortes d'hommes politiques en France depuis lors, ceux qui ne faisaient rien, et ceux qui faisaient semblant : les vrais mous et les faux durs.

Depuis que les données du problème sont connues (1977) une lente descente aux enfers s'est produite. Il y a d'abord eu une cinquantaine de quartiers que la police donnait comme hors-la-loi, puis 200, puis 400, et 800 - nous en sommes à 1200 en 2001. Dans la série des euphémismes, on les appelle "quartiers sensibles", ou des qualificatifs de cet ordre. En réalité, les fameux « quartiers sensibles » sont pour la plupart des coupe-gorges ; dans plus de 130 d'entre eux par exemple, la police signale la vente de stupéfiants au grand jour, sans que nul jamais ne s'y oppose. Ce phénomène-là ne fait que s'aggraver depuis une trentaine d'années.

Ce phénomène s'est constamment aggravé du fait de la prévalence, de la domination à peu près absolue sur la médiasphère, la classe politique et la haute administration d'une idéologie nommée « culture de l'excuse ». La culture de l'excuse dans sa variante caricaturale, on la trouve dans l'almanach Vermot. C'est l'histoire de l'avocat plaidant aux assises « Bien sûr, Messieurs les Jurés, cet homme a assassiné son père et sa mère, mais vous n'allez quand même pas condamner un orphelin ». Cette histoire là vaut maintenant pour la société entière. On trouve tous les prétextes pour ne pas punir, pour ne pas sanctionner et ne pas condamner les gens. Tous les malfaiteurs ou presque sont présentés comme de malheureuses victimes de l'exclusion, ou du racisme... De fait la justice a évacué, ne considère plus, ne prend plus en compte tout ce qui relève des violences urbaines, et plus généralement de la violence sociale.

Cette culture de l'excuse est-elle spécifiquement marxiste ? Hélas non ! Nous sommes ici au cœur de l'exception française, de la culture hugolienne où la prostituée est toujours gentille et le bourgeois, toujours méchant ; une grille d'analyse "gnian-gnian", considérant que punir les malheureux ne fait qu'ajouter à leur misère. Naturellement, ce déni de justice est le meilleur moyen de plonger les personnes en difficulté dans une situation inextricable ; de les pousser à des comportements déviants dont après, ils ne peuvent plus sortir.

Maître Varaut nous disait tout à l'heure que la gauche était plutôt pour la prévention, et la droite pour la répression. Hélas ! Si seulement c'était vrai. Malheureusement, la culture de l'excuse règne autant dans l'actuelle opposition que dans la majorité. Car il existe une gauche répressive. Jean-Marie Bockel, Maire socialiste de Mulhouse, Jean-Paul Huchon, Président

socialiste du Conseil régional de l'Ile-de-France, expliquent que l'insécurité touche en priorité les gens modestes.

Qui est le plus durement pénalisé quand on lui brûle sa voiture ? Celui qui vit à une cité chaude à 30 kilomètres de Paris et qui, sa voiture brûlée, ne peut plus aller au travail, perd son emploi ? Car bien sûr, comme les malfaiteurs locaux « caillaient » les autobus, ceux-ci n'arrivent plus non plus jusqu'à la cité. Ou bien l'habitant d'un quartier bourgeois de Paris, qui fait jouer l'assurance et remplace son véhicule le jour même ? Or si la majorité des élus socialistes est toujours dans la culture de l'excuse, une minorité à gauche est consciente du fait que l'insécurité est avant tout une terrible injustice sociale.

Mais le plus souvent, droite et gauche confondue, la classe politique traite de l'insécurité sur le mode du « sound bite » pour le Journal de 20 heures, du gadget électoral. Nous autres criminologues jouons vis-à-vis de la classe politique le rôle des guirlandes du sapin de Noël à la fin de l'année : on nous sort de notre boîte lors des campagnes électorales et on nous y remet bien vite après. Nous avons beau répéter, en bons pédagogues, que les choses ne s'arrangeront pas toutes seules, pas grand monde ne nous écoute, une fois la campagne électorale achevée.

Que faire alors ? Appliquer les deux règles indiscutables de la criminologie réaliste, celles qui, mises en pratique, ont vu la criminalité s'effondrer ; qui, négligées ont vu la criminalité exploser.

Première règle : l'origine la plus certaine du crime, c'est le criminel lui-même. Tout ce qui se passe en amont du criminel, sa famille, ses antécédents, son ethnique, est vague et complexe. Agir en amont du criminel coûte des fortunes et plus généralement ne fonctionne pas.

Au contraire, dans les pays où les fariboles sociologisantes de la culture de l'excuse ont été mises au rencart, on a eu des résultats positifs – voire New York. La seule manière réelle de faire baisser la criminalité, n'est pas l'ingénierie sociale en amont ; ni en aval la distribution de crédits, c'est de cibler le criminel lui-même, c'est de réprimer ses méfaits. Naturellement, cela fait hurler les journalistes de *Libération*, mais d'un autre côté sommes-nous vraiment là pour leur faire plaisir ?

Deuxième règle : les malfaiteurs ne s'arrêtent que quand on les arrête. C'est aussi simple que cela. Il faut à un moment mettre un coup d'arrêt ; arrêter les individus. Pas la peine de les envoyer au goulag à perpétuité, mais marquer un coup d'arrêt, dans le cadre de ce que la loi indique, avec fermeté, et de préférence tôt dans leur carrière criminelle. Bloquer une évolution menant à terme à une avalanche criminelle – celle où nous sommes actuellement.

Voilà pour les principes. Que faire alors concrètement pour faire baisser l'insupportable niveau criminel actuel, suivant ces deux principes ? Une seule chose, très simple, qu'on ne fait pas aujourd'hui : appliquer le code pénal. Rappelons que ce code n'est pas une antiquité poussiéreuse conçu aux heures les plus sombres de notre histoire. Il a été amorcé en 1992 sous M. Bérégovoy, qui n'était pas Gengis Khan, et terminé sous M. Balladur qui n'est pas Himmler. C'est donc un texte bi-partisan datant du milieu des années 90, plutôt moderne, mais quasiment jamais appliqué.

Or ce code – autre gadget électoral – on parle de le réformer encore. A quoi bon si, au final, on n'applique pas plus les nouvelles lois que les anciennes ? Exemple : on trouve dans ce

nouveau code pénal de quoi éviter l'annuelle crise de nerfs estivale sur les "couvre-feu" visant les mineurs, un article permet de régler le problème de manière simple et rapide : l'article 227-17 dispose que toute personne ayant la responsabilité parentale d'un enfant et le met en état de danger physique ou moral, est passible de 2 ans de prison ou 200 000 francs d'amende. On prend votre gamin dans la rue, la nuit, avec des dames de mauvaise vie ou des dealers. On le ramène chez ses parents, et l'on avertit : "M. Dupont attention ! Cette fois-ci passe, mais la prochaine fois... ". La fois suivante, les parents sont traduits en justice. Naturellement, en pareil cas, 200 000 francs d'amende, 2 ans de prison c'est cent fois trop, mais 1 000 ou 2 000 francs de contravention oui. La prochaine fois ces parents réfléchissent avant de laisser le gamin traîner. Mais l'autorité parentale évaporée, les familles mono-parentales en augmentation ? Commençons par appliquer la loi là où on peut le faire – c'est à dire dans une grande majorité des cas - avant même de décréter qu'elle ne marchera pas, sans l'avoir mise en pratique.

Autre motif d'amical désaccord avec nombre d'élus de l'actuelle opposition : l'ordonnance de 45 sur les mineurs. Elle fonctionne très bien telle qu'elle est aujourd'hui. Pas besoin d'y toucher. Relisez la. Entre 45 et 55, cette ordonnance a permis de concevoir des maisons de correction très fermes. C'est une boîte à outils : elle permet de faire exactement ce que veut le législateur.

Quand elle ne sait que dire, l'opposition parle de réformer l'ordonnance de 45. Qu'on la lise, qu'on voie tout ce qu'elle permet, qu'on commence à appliquer la loi. La seule chose qui manque dans tout ça, c'est le courage, c'est la volonté politique. La volonté d'agir réellement, dans le concret. La volonté de sortir de ces médicaments de confort, de ces produits de substitution que sont le tout-social – le social n'est pas la politique – de la communication – la communication n'est pas la politique et de la bienséance moraliste – le moralisme n'est pas la politique.

Gabriel Robin a fait un profond rappel sur la pérennité de l'Etat-nation. Depuis la préhistoire, chaque fois que des communautés humaines ont délégué leur autorité à un tiers, c'était pour qu'il les défende, pour qu'il les protège. Dans l'histoire du monde, aucun système politique incapable d'assurer la protection de ses mandants n'a duré longtemps. C'est cela que le personnel politique de la cinquième République vieillissante doit prendre en compte. Sinon, il sera balayé.